



AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE
DE LA VILLE DE DAVELUYVILLE
RÔLE 2021-2022-2023

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le rôle triennal d'évaluation foncière concernant les années 2021-2022-2023, a été déposé au bureau de la présente municipalité le 29 octobre 2020. Toute personne peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 17 h.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, l'avis est également donné à toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien, dont elle-même ou une autre personne, est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2021 (**date limite de dépôt : 30 avril 2021**);
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
MRC d'Arthabaska
150, Notre-Dame Ouest
Victoriaville (Qc) G6P 1R9
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible sur le site Internet de la Ville dans le menu *Vie municipale, Rôle d'évaluation et demande de révision* ou à l'hôtel de ville;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 137 de la MRC d'Arthabaska et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Daveluyville, ce 2 novembre 2020.

Pauline Vrain
Greffière